

## GDF Suez choisit Camelot Property Protection



### Protection par occupation : Conservez la valeur des biens vacants

« En attendant de pouvoir vendre un jour cet immeuble, on a choisi cette option plutôt que de laisser le site vacant [...] Cela évite les squats et les dégradations en tous genres. On sait aussi qu'un bâtiment inoccupé longtemps peut vite s'abîmer [...] Cela représente donc un coût annuel de 3000€. Dit comme ça, cela peut paraître cher pour des locaux qu'on n'utilise plus, mais je peux vous dire que ça revient beaucoup moins cher qu'un gardiennage classique ».

Bruno Bourgeois, Responsable régional immobilier du nord de la France | GDF Suez

#### Projet

Agence GDF Suez

#### Le défi

- Agence inoccupée depuis plusieurs années
- Solutions de gardiennage classiques trop coûteuses
- Protéger et préserver les bâtiments

#### La solution Camelot

- Placement de résidents temporaires soigneusement sélectionnés afin de sécuriser et de préserver l'immeuble
- Inspection et contrôle régulier du bâtiment

#### Le résultat

- Réduction des coûts liés à la surveillance
- Réduction des risques de squats, de vandalismes et de dégradations naturelles du bien
- Conservation de la valeur du bien
- Solution innovante de logement

A la recherche d'une solution de gestion de biens vacants ?

Contactez-nous: 01 70 36 01 45 [cameloteurope.com](http://cameloteurope.com)

Le Spécialiste Européen  
de la gestion de locaux vacants



Camelot Property Protection

18 Rue Francis de Pressensé  
92800 Puteaux  
+33 (0)170 36 01 45  
[info@camelotfrance.com](mailto:info@camelotfrance.com)

Vous disposez de locaux inoccupés?  
Pour un audit de vos locaux et une solution sur-mesure:  
0170 36 01 45 ou [info@camelotfrance.com](mailto:info@camelotfrance.com)

## Les avantages de la solution Camelot Property :

- Protection contre les risques de squats, vandalismes et vols de matériaux
- Préservation du bâtiment contre les dégradations naturelles
- 80 % d'économies sur vos coûts de sécurité
- Générez des revenus sur vos biens inoccupés
- Choisissez votre durée d'occupation à partir de quelques mois
- Restitution de votre bien moyennant un mois de préavis à tout moment

**Efficace - Economique - Légale - Souple**